

Shefford, Québec.
Le 12 avril 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 12 avril 2022 à compter de 8 h 30.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Mme la conseillère Denise Papineau est absente.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil.

2022-04-098

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Présences

Avis de convocation

01. Ouverture de la séance
02. Adjudication – Appel d’offres 18-1351 – Remplacement du ponceau du cours d'eau Deschamps
03. Période de questions portant exclusivement sur le sujet à l’ordre du jour
04. Clôture de la séance

2022-04-099

ADJUDICATION – APPEL D’OFFRES 18-1351 – REMPLACEMENT DU PONCEAU DU COURS D’EAU DESCHAMPS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d’offres sur le Système électronique d’appel d’offres (SE@O) pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d’eau Deschamps;

CONSIDÉRANT QUE quatorze (14) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et ont soumissionné aux prix suivants :

ENTREPRISES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Gestimaction inc.	454 111,58 \$
Les entreprises Richard Brisson inc.	687 209,69 \$
Excavation Dominic Carey inc.	429 412,26 \$
Groupe Apogée	427 310,60 \$
Bertrand Ostiguy inc.	533 484,00 \$
G.J. Ménard aménagement	505 890,00 \$
Excavation Gagnon et frères inc.	529 500,00 \$
Sintra inc.	490 943,25 \$
Excavation M. Leclerc	462 699,64 \$
Excavation GAL inc. :	558 784,25 \$
Excavation A.R. Valois inc.	449 981,56 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	399 487,78 \$
Huard excavation inc.	475 749,30 \$
Roger Dion et fils inc.	508 568,92 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-conseils a procédé à l'analyse des soumissions et confirme que la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc., est conforme;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant le début des travaux de remplacement de ce ponceau;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :
D'adjuger le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Deschamps à Excavation St-Pierre et Tremblay inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 399 487,78 \$ incluant les taxes applicables.
Que l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. soit autorisée à démarrer les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Deschamps qu'à compter de la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

2022-04-100

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 8 h 35.

Éric Chagnon, maire

Sylvie Gougeon, directrice
générale et greffière-trésorière